Actions innovantes mobilités 2023 - commission permanente du 20/11/2023 - annexe

Structure	Territoire	Projet			Financements proposés par la commission d'appel à projet du 19/09/23	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyen demandé	Fonctionnement	Investissement
Ehop	Ille-et-Vilaine	**Mise en place et distribution de kits de sensibilisation au covoiturage destinés aux collèges de Laillé et de Chateaubourg** L'usage de la voiture individuelle, non partagée, est associée à des représentations crées depuis l'enfance par l'usage de la voiture par les parents, par les publicités… Au sein des collèges, il existe des élèves "éco-délégués" élus par les collégiens pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. Ces derniers semblent être de bons relais pour Ehop solidaire pour diffuser des messages autour de la mobilité partagée. Un benchmark a permis de mettre en évidence que des kits destinés aux enseignants ou élèves préexistaient sur les questions d'environnement mais aucun en lien direct ou unique avec le covoiturage. D'où le projet de mise en place et distribution de kits de sensibilisation au covoiturage destinés aux éco-délégués au sein des collèges par Ehop. Le projet serait expérimenté dans un premier temps sur les collègues de Laillé et de Chateaubourg ,où cette action serait complémentaire au projet "Moby"autour des mobilités douces (vélo, transports en communs...) porté par le service actions éducatives ds ces 2 collèges.	Septembre 2023 à juin 2024	Fonctionnement : 6 500 € - Ingénierie de projet : création d'un groupe de travail pour définir les contours et contenu du kit - Mise en forme du kit destiné aux éco-délégués - mise en place de l'expérimentation - évaluation et ajustement de l'outil - diffusion le cas échéant aux collèges Brétilliens	**6 500 €**	
Mobil'Insertion - garage solidaire	Pays de Rennes	**Projet 1 / Amorcer la transition du parc de location vers l'électrique : achat de scooters électriques** Volonté du garage solidaire de prendre en compte les critères environnementaux et de diversification du parc de location qui n'est actuellement que composé de véhicules thermiques .De plus, la présence de scooter électrique dans le parc permettra : -de faciliter l'entretien (pas de problématique de distribution ou d'allumage par exemple sur le scooter électrique) - aux salariés en insertion de s'exercer sur du matériel et des compétences de plus en plus demandées et présentes sur les marchés **Projet 2 / Elargir le public bénéficiaire aux femmes et aux jeunes en diversifant l'offre de location par l'achat de voitures sans permis** L'offre de location de voitures sans permis par le garage solidaire permettra de toucher un public plus féminin qui jusqu'à maintenant sont exclue ou autoexclue de notre offre de location de scooter . De plus, une baisse des locations de scooter durant les périodes hivernales est constatée. La voiture sans permis offre une alternative pour ces périodes	Janvier à décembre 2023	Investissement : 4 120 € - acquisition 3 de scooters électriques -acquisition de 2 voitures sans permis électrique		**4 120 €**
ARHES Groupe	Pays de Fougères	**Création d'un fonds de caution solidaire pour la location des vélos électriques** Pour les locations de vélo proposées par la structure , il a été constaté la difficulté à répondre à la demande de caution de la part de certains bénéficiaires ou à prendre en charge la remise en état lors de détérioration accidentelle. D'où la necessité de mettre en place un fonds de caution solidaire pour les publics rencontrant des difficultés financières. Il permettra en dernier recours de répondre au besoin de location solidaire.	Juillet 2023 à juillet 2026	Fonctionnement : 9 000 € -Création d'un fond de caution solidaire pour les VAE pouvant prendre en charge 36 cautions de 250 € sur 3 ans (soit 12 cautions par an)	**9 000 €**	
Plateforme mobilité Solimob	Pays de Fougères	**Acquisition d'un jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville"** La plateforme souhaite se doter de moyens pédagogiques novateurs à destination des bénéficiaires qu'elle accompagne avec l'acquisition du jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville". C'est un serious game immersif de formation à la mobilité quotidienne. Au moyen d'un casque de réalité virtuelle, le joueur est plongé dans des environnements du quotidien. Il découvre et apprend à se déplacer en ville, dans le périurbain et à la campagne. Il expérimente les différents modes de transports et découvre l'ensemble des interactions qui s'y articulent (vélo et trottinette, transports collectifs et covoiturage, etc.). Solimob pourra également utiliser ce jeu à des fins de sensibilisation à la mobilité solidaire, lors de forum ou bien de réunions avec les acteurs locaux.	2024	Investissement : 4 840 € - achats de casques		**4 840 €**
		Achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques) du parc de location Ceci afin de se rendre facilement et rapidement : - Sur les permanences décentralisées pour livrer des véhicules sur l'ensemble du territoire - Sur le lieu de réparation en cas de panne (difficultés à rapatrier des scooters tombés en panne en rase campagne - parfois contraints de les laisser provisoirement sur place avec risques de vols et de dégradations) - Vers le local de stockage (à 3 km de la MLPF), le parc de location s'étoffe sans cesse, un hangard est utilisé par la plateforme afin de remiser les véhicules dans de bonnes conditions.	Fin 2023	Investissement : 2 300 € - achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques)		**2 300 €**
Plateforme mobilité Euréka	Brocéliande	**Projet 1 : acquisition du logiciel de gestion des bénéficiaires "BEKO"** Le logiciel BEKO est un outil de gestion centré sur le bénéficiaire permettant un suivi dans le temps d'un parcours global. Il met en place une base de données permettant la mise en forme et l'accès rapide aux statistiques. L'objectif est d'optimiser l'accompagnement des bénéficiaires en effectuant un diagnostic complet et professionnalisant. **Projet 2 : acquisition d'un jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville" / casques** Même projet qu'évoqué ci-dessus avec Solimob **Projet 3 : demande de financement pour le fonctionnement de la plateforme** Demande déposée dans un premier temps de la cadre du Fonds d'aide aux jeunes et réoriéntée dans le cadre du présent appel à projet	Fin 2023	Fonctionnement : 5 200 € - aide au fonctionnement de la plateforme Investissement : 4 800 € - acquisition du logiciel de gestion BEKO - acquisition de casques pour le jeu de réalité virtuel Moby deep	**5 200 €**	**4 800 €**

Structure	Territoire	Projet			Financement proposé - commission permanente du 20/11/2023	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyens demandés	Fonctionnement	Investissement
Montfort communauté	Communauté de communes de Montfort-Communauté	**Projet : Mise en place de lignes d'autostop organisé sur le territoire de Montfort communauté** Bien connecté à la Métropole rennaise notamment par le train, le territoire de Montfort communauté à dominante rurale reste dépourvu de solutions de transport alternative pour connecter les communes entre elles. Une pratique de l'autostop préexistante doit faciliter l'amorçage de l'autostop organisé ou convoiturage spontanné. L'autostop organisé est une solution de mobilité qui permet d'augmenter les taux de remplissage des véhicules et de lutter contre l'autosolisme en facilitant la pratique du covoiturage spontané. Les conducteurs et les passagers peuvent s'inscrire par Internet ou dans un point d'accueil (mairie, lieu public, commerce) afin de recevoir des signes de reconnaissance réciproques (carte, vignette, brassard, ...). Des arrêts sont installés au bord des routes desservies par le réseau, souvent conjointement avec les cars interurbains ou scolaires. Les passagers y attendent les conducteurs via des solutions instantanées, généralement en indiquant leur destination à l'aide d'un panneau lumineux qui s'active et s'affche depuis l'arrêt. Une attention particulière est portée envers les autostoppeuses qui pourront indentifier via un macaron apposé sur les véhicules, les chauffeurs volontaires qui se seront indentifiés préalablement en mairie.	juillet 2023 : 1ère études septembre 2024 : lancement 2025-26-27 : expérimentation	Fonctionnement : 8 000 € - demande de soutien pour le lancement des 1ères études	**6 000 €**	
Le Relais pour l'emploi	Roche aux Fées Communauté	**Mise en oeuvre de la conduite supervisée sur Roche aux fées communauté par l'achat d'une voiture automatique** En complément du dispositif conduite supervisée portée par la mission locale de Vitré, le Relais souhaite également mettre en oeuvre ce dispositif sur Roche aux fées communautés. De nombreuses difficultés dans l'obtention du permis de conduire sont identifiées pour les personnes acompagnées par Le Relais. L'obtention du code de la route reste toujours une « lourde » épreuve, que la structure accompagne par des cours collectifs et personnalisés, particulièrement sur le chantier d'insertion. Mais reste la préparation de l'épreuve de conduite et des besoins avérés de conduite après validation par leur auto-école. Un véhicule dédié sur Roche aux Fées Co. facilitera le déploiement du service car le seul véhicule en boite maunelle basé à Vitré auprès de la Mission locale limite la flexibilité et le développement de ce service	Fin 2023	Investissement : 7 000 € - Achat d'une voiture d'occasion 4 portes boite automatique - type Dacio sandero		**5 000 €**
Platefome mobilité Mobiz'h (Tremplin)	Vitré Communauté et Roche au Fées Communauté	**Projet 1 : renouvellement du parc de vélos à assistance électrique (VAE)** Les premiers VAE de la structure datent de 2018 et 2019 et ont aujourd'hui des composants électroniques dépassés (puissance des batteries, autonomie, puissance des moteurs électriques…). Ils vont être progressivement dès-électrifiées pour avoir un usage mécanique. Il est donc necessaire , en remplacement, d'assurer le renouvellement de ces vélos. **Projet 2 : mise en œuvre d'actions de formations à la pratique du vélo pour les bénéficiaires** Faire du vélo et se déplacer à vélo sont deux choses différentes. Il faut savoir faire du vélo pour se déplacer, mais cela implique également la d'être en mesure d'appréhender et de communiquer avec les autres usagers. Il y a également la réglementation du code de la route qui s'applique aux vélos sur la voie publique dont il apparait qu'il y a une véritable méconnaissance. Ce besoin de former est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de VAE , vélos cargo et trottinettes électriques. La structure souhaite donc mettre en place des sessions d'apprentissage du vélo destinés aux bénéficaires par un animateur mobilité vélo.	Fin 2023	Fonctionnement : 8 950€ -cycles de formation à l'apprentissage du vélo " Mise en selle" ; -cycles de formation "devenir un cycliste périurbain". Investissement : 5 837 € - participation au renouvellement de 10 VAE	**8 950 €**	**5 837 €**
Mission locale Portes de Bretagne (Vitré)	Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté	Le dispositif Conduite Supervisée conduit depuis plusieurs années par la MLPB, a montré sa pertinence et son rôle essentiel sur le territoire. La poursuite et la consolidation du dispositif semble indispensable pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'apprenants. Dans ce cadre, 2 projets sont déposés par la Mission locale **Projet 1 : sessions de formation à destination des parrains, marraines sur la conduite supervisée :** - temps de formation animés par la conseillère Mobilité de la Mission locale / tutorat assuré par les parrains expérimentés - temps d'échange de pratique et d'analyse de situations complexes animés par un psychologue - module d'accueil par la Mission locale : évaluation en continu de leur besoin (questionnaire, échange de pratiques...) **Projet 2 : acquisition d'un véhicule électrique à boite automatique pour consolider la conduite supervisée** Les objectifs sont de ce projet sont pour la structure de : - Diversifier l'offre de service pour permettre la conduite en boite automatique (réponse optimisée auprès du public) ; - S'inscrire dans la démarche « Engagée responsabilité sociétale des organisations » de la Mission Locale par l'achat d'un véhicule électrique.	Fin 2023	Fonctionnement : 3 540 € - participation aux sessions de formation à destination des parrains, marraines Investissement : 14 763 € - participation à l'acquisition d'un véhicule électrique à boite automatique (coût total 20 000€ : participation ML 5 000 €, soit 25 %	**3 540 €**	**14 763 €**
Mission locale du Pays de Redon et Vilaine	Pays de Redon et de Vilaine	**Projet 1 : Développement de l'action "Tenir conseil en mobilité"** La Mission locale porte l'action "Tenir conseil en mobilité » depuis septembre 2022. Ainsi, les jeunes accompagnés par la structure peuvent bénéficier d'un diagnostic mobilité approfondi. La Mission locale souhaite renforcer et développer cette action à travers les axes ci-dessous : - renfort des permanences de conseil : à minima, 1 permanence par semaine sur Redon (si besoin, possible rdv décentralisé sur les communes du territoire d'intervention); -Sensibiliser les collaborateurs à la conduite solidaire et aux modes de déplacements collectifs; -Donner confiance aux jeunes pour aller au bout de leur "démarche permis"(utilisations des simulateurs de conduite...) ; -Encourager les jeunes et leurs accompagnateurs (professionnels ou bénévoles) à aller vers de nouvelles modalités de déplacements pour aller au bout de leurs démarches.	Janvier à décembre 2023	Fonctionnement : 7 000 € - développement de l'action "Tenir conseil en mobilité"	**4 000 €**	
		Projet 2 : achats de 2 scooters électriques et matériels de protection et de sécurisation Depuis 2018, la Mission locale s'est dotée de véhicules à destination des jeunes en insertion (voitures sans permis, voiture, cyclomoteur, scooter, VAE). La Mission locale souhaite poursuivre, renforcer et renouveler son parc en 2023 avec l'acquisition de scooters électriques , de matériel de protection des conducteurs de 2 roues et de matériel de sécurisation .	Fin 2023	Investissement : 7 000 € - 2 scooters électiques - matériels de protection et de sécurisation : casques, anti-vol, sacoches à vélo, doubles rétroviseurs sur les véficules de conduite supervisée		**4 000 €**

Structure	Territoire	Projet			Financement proposé - commission permanente du 20/11/2023	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyens demandés	Fonctionnement	Investissement
Plateforme mobilité Pass'mobilité	Pays de Saint-Malo	Dans un contexte d'augmentation du coût du carburant,Pass mobilité souhaite développer des solutions de mobilités plus abordables. De plus, l'analyse de l'utilisation du parc de véhicules en 2022 rapporte qu' 1/3des locations effectuées répondent à un besoin de déplacement journalier inf. à 20 km aller-retour . Face à ces besoins, la plateforme souhaite diversifier l'offre de service liée à la mobilité inclusive par : **Projet 1 : la création d'un atelier de réemploi de cycles qui proposera la vente de vélo - actions envisagées :** - Récupérer des vélos destinés au rebut en déchèteries ou directement auprès de particuliers ainsi que les outils à main. et les remettre en état pour vente à prix abordable ou les valoriser sous forme de pièces détachées - Accompagner la progression de l'usage du vélo pour toutes et tous et promouvoir cet usage auprès des entreprises et des collectivités - Diversifier les activités support des chantiers d'insertion, notamment les chantiers espaces verts où les activtés sont saisonnières et connaissent un creux d'activité entre novembre et mars. A compter de novembre prochain, les salariés en insertion seront mobilisés sur l'activité de réemploi de vélos. Ce support d'activités devra permettre aux salariés de développer de nouvelles compétences transférables sur un marché porteur. Cet atelier proposera de nouveaux services sur le territoire : - Vente, location, maintenance de vélos proposées aux collectivités ou aux entreprises - Une ou deux ventes publiques annuelles de vélos et outils à main organisées et coanimées avec les acteurs locaux **Projet 2 : Déploiement d'une offre de mobilité alternative : acquisition de 5 VAE** - souhait de la structure de développer son parc de véhicule en proposant à la location 5 VAE		Fonctionnement : 11 310 € -ingénierie liée au déploiement de l'atelier réemploi de cycles et mobilisation des partenaires Investissement : 19 600 € - équipement de l'atelier réemploi de cycles : établi, chaises de montage, perceuses, caisses à outils, pieds d'atelier...) : 11 485 € - acquisition de 5 VAE + accessoires (sacoches, casques, antivol) : 8 115 €	**6 810 €**	**19 600 €**
Total projets					**50 000 €**	**65 260 €**
Enveloppe CD 2023					50 000 €	75 000 €
Disponible enveloppe CD					0 €	-9 740 €

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Commission permanente

Date du vote : 20-11-2023

Objet :

Observation :

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Dossiers de l'édition

AID02050	23- F - ACTION INNOVANTE - SENSIBILISER LES COLLEGIENS A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE - EHOP - RENNES - 2023
AID02051	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION VOITURES SANS PERMIS - MOBIL INSERTION - AIS 35 - 2023
AID02052	23 - F - ACTION INNOVANTE - CREATION D'UN FOND DE CAUTION SOLIDAIRE - ARHES GROUPE - FOUGERES- 2023
AID02054	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION D'UN JEU DE REALITE VIRTUELLE MOBI DEEP BOUGE TA VILLE - CASQUES - ML FOUGERES - 2023
AID02055	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACHAT D'UNE REMORQUE - ML PAYS DE FOUGERES - 2023
AID02056	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION ET JEU DE REALITE VIRTUELLE MOBI DEEP - EUREKA - MONTFORT - 2023
AID02057	23 - F - ACTION INNOVANTE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME MOBILITE - EUREKA - MONTFORT - 2023
AID02058	23 - F - ACTION INNOVANTE - MISE EN PLACE DE LIGNES DE COVOITURAGE SPONTANE - MONTFORT COMMUNAUTE - 2023
AID02059	23 - I - ACTION INNOVANTE - MISE EN OEUVRE DE LA CONDUITE SUPERVISEE - ACHAT VOITURE AUTO - LE RELAIS POUR L'EMPLOI - RETIERS - 2023
AID02060	23 - I - ACTION INNOVANTE - RENOUVELLEMENT DU PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - VAE - LE TREMPLIN - 2023
AID02061	23 - F - ACTION INNOVANTE - MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DE FORMATIONS A LA PRATIQUE DU VELO - LE TREMPLIN - VITRE - 2023
AID02062	23 - F - ACTION INNOVANTE - SESSIONS DE FORMATION SUR LA CONDUITE SUPERVISEE - MISSION LOCALE PORTES DE BRETAGNE - VITRE - 2023
AID02063	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION D'UN VEHICULE A BOITE AUTO - MISSION LOCALE PORTES DE BRETAGNE - VITRE - 2023
AID02064	23 - F - ACTION INNOVANTE - CREATION D'UN ATELIER DE REEMPLOI DE CYCLES - PASS EMPLOI - SAINT-MALO
AID02065	23 - I - ACTION INNOVANTE - DEPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE MOBILITE - ACQUISITION DE 5 VELOS ASS ELECT - PASS EMPLOI - SAINT MALO - 2023
AID02066	23 - F - ACTION INNOVANTE - TENIR CONSEIL EN MOBILITE - MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON - 2023
AID02067	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACHAT DE 2 SCOOTERS ELECTRIQUES - MATERIELS DE PROTECTION ET SECURISATION - ML PAYS DE REDON - 2023

Nombre de dossiers 17

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 58 6556.2 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

ARHES GROUPE

2023

Avenue Georges Pompidou 35300 FOUGERES FRANCE

ADV01094 - D35136380 - AID02052

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Arhes groupe**	action innovante "création d'un fond de caution solidaire pour la location des vélos électriques"	INV : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €	

ASS TREMPLIN

2023

13, rue Pasteur 35500 VITRE

ADV00485 - D354045 - AID02061

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Ass tremplin**	action innovante "mise en oeuvre d'actions de formations à la pratique du vélo pour les bénéficiaires".	INV : 7 000 € FON : 110 450 €		€	FORFAITAIRE	8 950,00 €	8 950,00 €	

ASSOCIATION PASS EMPLOI

2023

VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AID02064

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo	*Mandataire* **- Association pass emploi**	action innovante "création d'un atelier de réemploi de cycles"	FON : 159 138 € INV : 45 332 €		€	FORFAITAIRE	6 810,00 €	6 810,00 €	

CC MONTFORT COMMUNAUTE

2023

Hôtel Montfort Communauté 4 place du Tribunal CS 30150 35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

SIC00008 - D3525420 - AID02058

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc de broceliande	*Mandataire* **- Cc montfort communaute**	action innovante "mise en place de lignes d'autostop organisé sur le territoire de Montfort Communauté".	INV : 75 000 € FON : 53 585 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Référence Progos : CMI00972
Nombre de dossier : 17

EHOP

2023

11 rue de la Mabilais 35000 RENNES

ADV00446 - D35127192 - AID02050

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	*Mandataire* **- Ehop**	action innovante "sensibiliser les collégiens à la pratique du covoiturage"	FON : 24 680 €		€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	

EUREKA EMPLOIS SERVICES

2023

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AID02057

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de broceliande	*Mandataire* **- Eureka emplois services**	attribution d'une subvention pour le financement de la plateforme mobilité	FON : 91 338 € INV : 16 400 €		€	FORFAITAIRE	5 200,00 €	5 200,00 €	

MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE

2023

Place du Champ de Foire 35500 VITRE FRANCE

ADV00962 - D3546456 - AID02062

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	*Mandataire* **- Mission locale du pays de vitre**	action innovante " sessions de formation à destination des parrains, marraines sur la conduite supervisée".	FON : 55 141 € INV : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	3 540,00 €	3 540,00 €	

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon

2023

3 rue Charles Sillard CS 60287 35602 REDON Cedex

ADV00282 - D3571738 - AID02066

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de redon et de vilaine	*Mandataire* **- Mission locale jeunes du pays de redon**	action innovante "tenir conseil en mobilité"	INV : 5 000 € FON : 35 755 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

POLITIQUES D'INSERTION - Investissement

IMPUTATION : 2023 EXCLI001 1 204 58 20421 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

ASS TREMPLIN — 2023

13, rue Pasteur 35500 VITRE

ADV00485 - D354045 - AID02060

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Ass tremplin**	action innovante "renouvellement du parc de vélos à assistance électrique".	FON : 110 450 € INV : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	5 837,00 €	5 837,00 €	

ASSOCIATION PASS EMPLOI — 2023

VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AID02065

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo	*Mandataire* **- Association pass emploi**	action innovante " Déploiement d'une offre de mobilité alternative : acquisition de 5 vélos à assistance électrique - VAE"	FON : 159 138 € INV : 45 332 €		€	FORFAITAIRE	19 600,00 €	19 600,00 €	

ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE - AIS - MOBIL INSERTION — 2023

La Primelais 35830 BETTON FRANCE

ADV01146 - - AID02051

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	*Mandataire* **- Association pour l'insertion sociale - ais - mobil insertion**	action innovante "acquisition de deux voitures sans permis"			€	FORFAITAIRE	4 120,00 €	4 120,00 €	

EUREKA EMPLOIS SERVICES — 2023

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AID02056

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de broceliande	*Mandataire* **- Eureka emplois services**	action innovante "acquisition d'un logiciel de gestion des bénéficiaires BEKO et d'un jeu de réalité virtuelle - Mobi Deep - Bouge ta ville".	INV : 16 400 € FON : 91 338 €		€	FORFAITAIRE	4 800,00 €	4 800,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Référence Progos : CMI00972
Nombre de dossier : 17

LE RELAIS

2023

6 RUE Louis Pasteur 35240 Retiers

ASO00522 - D3542671 - AID02059

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	*Mandataire* **- Le relais**	action innovante " mise en oeuvre de la conduite supervisée sur Roche aux Fées communauté par l'achat d'une voiture automatique".	INV : 37 485 € FON : 95 130 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	

MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE

2023

Place du Champ de Foire 35500 VITRE FRANCE

ADV00962 - D3546456 - AID02063

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Mission locale du pays de vitre**	action innovante "acquisition d'un véhicule électrique à boîte auto pour consolider la conduite supervisée".	FON : 55 141 € INV : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	14 763,00 €	14 763,00 €	

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon

2023

3 rue Charles Sillard CS 60287 35602 REDON Cedex

ADV00282 - D3571738 - AID02067

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de redon et de vilaine	*Mandataire* **- Mission locale jeunes du pays de redon**	action innovante "achat de 2 scooters électriques et matériels de protection et de sécurisation"	FON : 35 755 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	

MISSION LOCALE PAYS DE FOUGERES

2023

La Cristallerie BP 70335 19 Rue Hippolyte Réhault 35303 FOUGERES CEDEX

ADV00476 - D3522807 - AID02054

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Mission locale pays de fougeres**	action innovante "acquisition d'un jeu de réalité virtuelle - Mobi deep - bouge ta ville - casques"	FON : 118 366 € INV : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	4 840,00 €	4 840,00 €	

MISSION LOCALE PAYS DE FOUGERES

2023

La Cristallerie BP 70335 19 Rue Hippolyte Réhault 35303 FOUGERES CEDEX

ADV00476 - D3522807 - AID02055

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Mission locale pays de fougeres**	action innovante "achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques) du parc de location".	FON : 118 366 € INV : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	2 300,00 €	2 300,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Actions innovantes mobilités 2023
Convention financière

ENTRE

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil Départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci-après désigné « Le Département » d'une part,

ET

Pass'emploi, association ayant son siège social au 53 rue de la Ville es Cours 35400 Saint-Malo et représenté par Gilles CHATELET, président en exercice.

Ci-après désignée « La structure » d'autre part,

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la structure conforme à son objet statutaire,

Considérant la délibération du Conseil départemental du 8 février 2023 approuvant le budget 2023 relatif à la politique départementale d'insertion,

Considérant la délibération de la commission permanente du 20 novembre 2023,

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet social et à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule les actions ci-dessous.

Dans un contexte d'augmentation du coût du carburant, Pass emploi souhaite développer des solutions de mobilités plus abordables pour sa plateforme mobilité. De plus, l'analyse de l'utilisation du parc de véhicules en 2022 rapporte que 33 % des locations effectuées répondent à un besoin de déplacement journalier inférieur à 20 km aller-retour et 54 % inférieur à 30 kms/jour aller-retour. Face à ces besoins, la structure souhaite diversifier l'offre de service liée à la mobilité inclusive à travers 2 actions :

1 / La création d'un atelier de réemploi de cycles

Pass emploi souhaite récupérer des vélos destinés au rebut en déchèteries ou directement auprès de particuliers ainsi que les outils à main et les remettre en état pour vente à prix abordable ou les valoriser sous forme de pièces détachées.

La structure souhaite également à travers ce projet accompagner la progression de l'usage du vélo et promouvoir cet usage auprès des publics en insertion et des entreprises et des collectivités.

Cet atelier permettra également de diversifier les activités support des chantiers d'insertion de la structure, notamment les chantiers espaces verts, où les activités sont saisonnières et connaissent un creux d'activité entre novembre et mars. A compter de novembre 2023, les salariés en insertion seront mobilisés sur l'activité de réemploi de vélos. Ce support d'activités permettra aux salariés de développer de nouvelles compétences transférables sur un marché porteur.

2/ Le déploiement d'une offre de mobilité alternative

La structure souhaite également développer son parc de véhicules en proposant à la location 5 vélos à assistance électriques dont elle souhaite faire l'acquisition.

Dans ce cadre, le Département contribue financièrement à ces actions.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023

2.1 Afin de participer au financement du (des) bien(s) suivant(s) nécessaire(s) aux actions de la structure mentionnées à l'article 1, le Département attribue à la structure les subventions suivantes :

- Subvention d'investissement d'un montant maximum de **19 600 €** dans le cadre de la **création de l'atelier de réemploi de cycles** et **du déploiement d'une offre de mobilité alternative** pour les biens suivants :

  - *équipement de l'atelier réemploi de cycles : établi, chaises de montage, perceuses, caisses à outils, pieds d'atelier...*

  - *acquisition de vélo à assistance électriques et d'accessoires : sacoches, casques, antivol …*

- Subvention de fonctionnement d'un montant maximum de **6 810 €** dans le cadre de la **création de l'atelier de réemploi de cycles** pour les biens suivants :

  - *ingénierie liée au déploiement de l'atelier réemploi de cycles et mobilisation des partenaires.*

2.2 Les subventions attribuées par le Département ne peuvent en aucun cas être affectées à un autre objet que celui pour lesquelles elles sont versées. Les subventions versées à la structure doivent être amortie selon la méthode comptable qui s'y réfère.

2.3 Par ailleurs, il est expressément stipulé que le Département bénéficie d'un droit de reprise pendant la durée d'amortissement du bien qui s'exercera dans les cas suivants :

- Arrêt de l'activité subventionnée,
- Modification de l'affectation du(des) bien(s) subventionnés,
- Résiliation anticipée de la présente convention,
- Dissolution de la structure.

Ce droit s'exercera sous la forme d'un reversement de la subvention d'investissement calculée selon le prorata temporis suivant :

$$\frac{\text{(Valeur subvention d'origine) X (durée d'amortissement de l'investissement - nombre d'années amorties)}}{\text{Durée d'amortissement de l'investissement}}$$

2.4 Le manquement de la structure à ses obligations contractuelles, ou toute faute grave de sa part, pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Département,

- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

3.1 Le versement de la subvention d'investissement de **19 600 €** s'effectuera à réception des factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement.
La subvention pourra être soldée pour un montant inférieur en cas de dépenses réalisées non suffisantes au regard des justificatifs fournis.

Le versement de la subvention de fonctionnement de **6 810 €** s'effectuera à la suite de la signature de la présente convention.

3.2 Les factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement devront, en tout état de cause, être transmises au service offre d'insertion du Département dans le délai de 3 ans à compter de la date de la notification de l'attribution de la subvention. Au-delà de cette limite, la subvention sera caduque.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS

4.1 La structure s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice du Département les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (modèle en annexe ou modèle CERFA n° 15 156 02), lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions.

- Les comptes annuels du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat détaillé et annexes).

- Le rapport du Commissaire aux Comptes (et ce, si le montant total des subventions publiques est égal ou supérieur à 153 000 €) prévu par l'article L. 612-4 du code de commerce.

- Le dernier rapport d'activité de la structure.

4.2 Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES OU COMPTABLES DE LA STRUCTURE

5.1 La structure s'engage à porter à la connaissance du Département toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son commissaire aux comptes et à lui communiquer copies, s'il le demande, des conventions passées sur le même objet avec d'autres partenaires.

La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département, ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi que toute pièce justificative.

5.2 Les subventions non utilisées par la structure doivent être restituées.

En cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet, le Département mettra en demeure la structure, par courrier recommandé avec accusé de réception, de respecter ses obligations. Celle-ci disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations.

A la réception des observations de la structure au Département ou à défaut de réponse dans le délai susmentionné, le Département pourra exiger la restitution totale ou partielle de la subvention.

5.3 Par ailleurs, la structure s'interdit de reverser la subvention, objet de la présente convention, à

d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La structure s'interdit, pendant la durée d'amortissement du bien, sans l'accord du Département, d'aliéner totalement ou partiellement les biens meubles ou immeubles acquis avec la subvention départementale.

ARTICLE 6 : ÉVALUATION

Le Département peut procéder, conjointement avec la structure, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention signée par l'ensemble des parties prend effet à la date de sa notification, pour une durée d'un an, nonobstant le droit de reprise (article 2).

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.
Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse : la résiliation par le Département n'entraînera, au profit de la structure, aucun versement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

La structure s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par le Département, en lien avec les services de la communication du Département.

A Rennes, le

Le Président de Pass emploi	**Le Président du Conseil départemental,**
Gilles CHATELET	**Jean-Luc CHENUT**

Eléments financiers

Commission permanente

du 20/11/2023

N° 48720

Dépense(s)

Réservation CP n°20387			
Imputation	**65-58-6556.2-0-P211** Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)		
Montant crédits inscrits	832 818 €	**Montant proposé ce jour**	**50 000 €**
Affectation d'AP/AE n°28522	APAE : 2023-EXCLI001-1 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS		
Imputation	**204-58-20421-0-P211** Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	140 000 €	**Montant proposé ce jour**	**65 260 €**
TOTAL			115 260 €

Actions innovantes mobilités 2023 - commission permanente du 20/11/2023 - annexe

Structure	Territoire	Projet			Financements proposés par la commission d'appel à projet du 19/09/23	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyen demandé	Fonctionnement	Investissement
Ehop	Ille-et-Vilaine	**Mise en place et distribution de kits de sensibilisation au covoiturage destinés aux collèges de Laillé et de Chateaubourg** L'usage de la voiture individuelle, non partagée, est associée à des représentations crées depuis l'enfance par l'usage de la voiture par les parents, par les publicités… Au sein des collèges, il existe des élèves "éco-délégués" élus par les collégiens pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. Ces derniers semblent être de bons relais pour Ehop solidaire pour diffuser des messages autour de la mobilité partagée. Un benchmark a permis de mettre en évidence que des kits destinés aux enseignants ou élèves préexistaient sur les questions d'environnement mais aucun en lien direct ou unique avec le covoiturage. D'où le projet de mise en place et distribution de kits de sensibilisation au covoiturage destinés aux éco-délégués au sein des collèges par Ehop. Le projet serait expérimenté dans un premier temps sur les collègues de Laillé et de Chateaubourg ,où cette action serait complémentaire au projet "Moby"autour des mobilités douces (vélo, transports en communs...) porté par le service actions éducatives ds ces 2 collèges.	Septembre 2023 à juin 2024	Fonctionnement : 6 500 € - Ingénierie de projet : création d'un groupe de travail pour définir les contours et contenu du kit - Mise en forme du kit destiné aux éco-délégués - mise en place de l'expérimentation - évaluation et ajustement de l'outil - diffusion le cas échéant aux collèges Brétilliens	**6 500 €**	
Mobil'Insertion - garage solidaire	Pays de Rennes	**Projet 1 / Amorcer la transition du parc de location vers l'électrique : achat de scooters électriques** Volonté du garage solidaire de prendre en compte les critères environnementaux et de diversification du parc de location qui n'est actuellement que composé de véhicules thermiques .De plus, la présence de scooter électrique dans le parc permettra : -de faciliter l'entretien (pas de problématique de distribution ou d'allumage par exemple sur le scooter électrique) - aux salariés en insertion de s'exercer sur du matériel et des compétences de plus en plus demandées et présentes sur les marchés **Projet 2 / Elargir le public bénéficiaire aux femmes et aux jeunes en diversifant l'offre de location par l'achat de voitures sans permis** L'offre de location de voitures sans permis par le garage solidaire permettra de toucher un public plus féminin qui jusqu'à maintenant sont exclue ou autoexclue de notre offre de location de scooter . De plus, une baisse des locations de scooter durant les périodes hivernales est constatée. La voiture sans permis offre une alternative pour ces périodes	Janvier à décembre 2023	Investissement : 4 120 € - acquisition 3 de scooters électriques -acquisition de 2 voitures sans permis électrique		**4 120 €**
ARHES Groupe	Pays de Fougères	**Création d'un fonds de caution solidaire pour la location des vélos électriques** Pour les locations de vélo proposées par la structure , il a été constaté la difficulté à répondre à la demande de caution de la part de certains bénéficiaires ou à prendre en charge la remise en état lors de détérioration accidentelle. D'où la necessité de mettre en place un fonds de caution solidaire pour les publics rencontrant des difficultés financières. Il permettra en dernier recours de répondre au besoin de location solidaire.	Juillet 2023 à juillet 2026	Fonctionnement : 9 000 € -Création d'un fond de caution solidaire pour les VAE pouvant prendre en charge 36 cautions de 250 € sur 3 ans (soit 12 cautions par an)	**9 000 €**	
Plateforme mobilité Solimob	Pays de Fougères	**Acquisition d'un jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville"** La plateforme souhaite se doter de moyens pédagogiques novateurs à destination des bénéficiaires qu'elle accompagne avec l'acquisition du jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville". C'est un serious game immersif de formation à la mobilité quotidienne. Au moyen d'un casque de réalité virtuelle, le joueur est plongé dans des environnements du quotidien. Il découvre et apprend à se déplacer en ville, dans le périurbain et à la campagne. Il expérimente les différents modes de transports et découvre l'ensemble des interactions qui s'y articulent (vélo et trottinette, transports collectifs et covoiturage, etc.). Solimob pourra également utiliser ce jeu à des fins de sensibilisation à la mobilité solidaire, lors de forum ou bien de réunions avec les acteurs locaux.	2024	Investissement : 4 840 € - achats de casques		**4 840 €**
		Achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques) du parc de location Ceci afin de se rendre facilement et rapidement : - Sur les permanences décentralisées pour livrer des véhicules sur l'ensemble du territoire - Sur le lieu de réparation en cas de panne (difficultés à rapatrier des scooters tombés en panne en rase campagne - parfois contraints de les laisser provisoirement sur place avec risques de vols et de dégradations) - Vers le local de stockage (à 3 km de la MLPF), le parc de location s'étoffe sans cesse, un hangard est utilisé par la plateforme afin de remiser les véhicules dans de bonnes conditions.	Fin 2023	Investissement : 2 300 € - achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques)		**2 300 €**
Plateforme mobilité Euréka	Brocéliande	**Projet 1 : acquisition du logiciel de gestion des bénéficiaires "BEKO"** Le logiciel BEKO est un outil de gestion centré sur le bénéficiaire permettant un suivi dans le temps d'un parcours global. Il met en place une base de données permettant la mise en forme et l'accès rapide aux statistiques. L'objectif est d'optimiser l'accompagnement des bénéficiaires en effectuant un diagnostic complet et professionnalisant. **Projet 2 : acquisition d'un jeu de réalité virtuelle "Mobi deep - bouge ta ville" / casques** Même projet qu'évoqué ci-dessus avec Solimob **Projet 3 : demande de financement pour le fonctionnement de la plateforme** Demande déposée dans un premier temps de la cadre du Fonds d'aide aux jeunes et réoriéntée dans le cadre du présent appel à projet	Fin 2023	Fonctionnement : 5 200 € - aide au fonctionnement de la plateforme Investissement : 4 800 € - acquisition du logiciel de gestion BEKO - acquisition de casques pour le jeu de réalité virtuel Moby deep	**5 200 €**	**4 800 €**

Structure	Territoire	Projet			Financement proposé - commission permanente du 20/11/2023	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyens demandés	Fonctionnement	Investissement
Montfort communauté	Communauté de communes de Montfort-Communauté	**Projet : Mise en place de lignes d'autostop organisé sur le territoire de Montfort communauté** Bien connecté à la Métropole rennaise notamment par le train, le territoire de Montfort communauté à dominante rurale reste dépourvu de solutions de transport alternative pour connecter les communes entre elles. Une pratique de l'autostop préexistante doit faciliter l'amorçage de l'autostop organisé ou convoiturage spontanné. L'autostop organisé est une solution de mobilité qui permet d'augmenter les taux de remplissage des véhicules et de lutter contre l'autosolisme en facilitant la pratique du covoiturage spontané. Les conducteurs et les passagers peuvent s'inscrire par Internet ou dans un point d'accueil (mairie, lieu public, commerce) afin de recevoir des signes de reconnaissance réciproques (carte, vignette, brassard, ...). Des arrêts sont installés au bord des routes desservies par le réseau, souvent conjointement avec les cars interurbains ou scolaires. Les passagers y attendent les conducteurs via des solutions instantanées, généralement en indiquant leur destination à l'aide d'un panneau lumineux qui s'active et s'affche depuis l'arrêt. Une attention particulière est portée envers les autostoppeuses qui pourront indentifier via un macaron apposé sur les véhicules, les chauffeurs volontaires qui se seront indentifiés préalablement en mairie.	juillet 2023 : 1ère études septembre 2024 : lancement 2025-26-27 : expérimentation	Fonctionnement : 8 000 € - demande de soutien pour le lancement des 1ères études	**6 000 €**	
Le Relais pour l'emploi	Roche aux Fées Communauté	**Mise en oeuvre de la conduite supervisée sur Roche aux fées communauté par l'achat d'une voiture automatique** En complément du dispositif conduite supervisée portée par la mission locale de Vitré, le Relais souhaite également mettre en oeuvre ce dispositif sur Roche aux fées communautés. De nombreuses difficultés dans l'obtention du permis de conduire sont identifiées pour les personnes acompagnées par Le Relais. L'obtention du code de la route reste toujours une « lourde » épreuve, que la structure accompagne par des cours collectifs et personnalisés, particulièrement sur le chantier d'insertion. Mais reste la préparation de l'épreuve de conduite et des besoins avérés de conduite après validation par leur auto-école. Un véhicule dédié sur Roche aux Fées Co. facilitera le déploiement du service car le seul véhicule en boite maunelle basé à Vitré auprès de la Mission locale limite la flexibilité et le développement de ce service	Fin 2023	Investissement : 7 000 € - Achat d'une voiture d'occasion 4 portes boite automatique - type Dacio sandero		**5 000 €**
Platefome mobilité Mobiz'h (Tremplin)	Vitré Communauté et Roche au Fées Communauté	**Projet 1 : renouvellement du parc de vélos à assistance électrique (VAE)** Les premiers VAE de la structure datent de 2018 et 2019 et ont aujourd'hui des composants électroniques dépassés (puissance des batteries, autonomie, puissance des moteurs électriques…). Ils vont être progressivement dès-électrifiées pour avoir un usage mécanique. Il est donc necessaire , en remplacement, d'assurer le renouvellement de ces vélos. **Projet 2 : mise en œuvre d'actions de formations à la pratique du vélo pour les bénéficiaires** Faire du vélo et se déplacer à vélo sont deux choses différentes. Il faut savoir faire du vélo pour se déplacer, mais cela implique également la d'être en mesure d'appréhender et de communiquer avec les autres usagers. Il y a également la réglementation du code de la route qui s'applique aux vélos sur la voie publique dont il apparait qu'il y a une véritable méconnaissance. Ce besoin de former est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de VAE , vélos cargo et trottinettes électriques. La structure souhaite donc mettre en place des sessions d'apprentissage du vélo destinés aux bénéficaires par un animateur mobilité vélo.	Fin 2023	Fonctionnement : 8 950€ -cycles de formation à l'apprentissage du vélo " Mise en selle" ; -cycles de formation "devenir un cycliste périurbain". Investissement : 5 837 € - participation au renouvellement de 10 VAE	**8 950 €**	**5 837 €**
Mission locale Portes de Bretagne (Vitré)	Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté	Le dispositif Conduite Supervisée conduit depuis plusieurs années par la MLPB, a montré sa pertinence et son rôle essentiel sur le territoire. La poursuite et la consolidation du dispositif semble indispensable pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'apprenants. Dans ce cadre, 2 projets sont déposés par la Mission locale **Projet 1 : sessions de formation à destination des parrains, marraines sur la conduite supervisée :** - temps de formation animés par la conseillère Mobilité de la Mission locale / tutorat assuré par les parrains expérimentés - temps d'échange de pratique et d'analyse de situations complexes animés par un psychologue - module d'accueil par la Mission locale : évaluation en continu de leur besoin (questionnaire, échange de pratiques...) **Projet 2 : acquisition d'un véhicule électrique à boite automatique pour consolider la conduite supervisée** Les objectifs sont de ce projet sont pour la structure de : - Diversifier l'offre de service pour permettre la conduite en boite automatique (réponse optimisée auprès du public) ; - S'inscrire dans la démarche « Engagée responsabilité sociétale des organisations » de la Mission Locale par l'achat d'un véhicule électrique.	Fin 2023	Fonctionnement : 3 540 € - participation aux sessions de formation à destination des parrains, marraines Investissement : 14 763 € - participation à l'acquisition d'un véhicule électrique à boite automatique (coût total 20 000€ : participation ML 5 000 €, soit 25 %	**3 540 €**	**14 763 €**
Mission locale du Pays de Redon et Vilaine	Pays de Redon et de Vilaine	**Projet 1 : Développement de l'action "Tenir conseil en mobilité"** La Mission locale porte l'action "Tenir conseil en mobilité » depuis septembre 2022. Ainsi, les jeunes accompagnés par la structure peuvent bénéficier d'un diagnostic mobilité approfondi. La Mission locale souhaite renforcer et développer cette action à travers les axes ci-dessous : - renfort des permanences de conseil : à minima, 1 permanence par semaine sur Redon (si besoin, possible rdv décentralisé sur les communes du territoire d'intervention); -Sensibiliser les collaborateurs à la conduite solidaire et aux modes de déplacements collectifs; -Donner confiance aux jeunes pour aller au bout de leur "démarche permis"(utilisations des simulateurs de conduite...) ; -Encourager les jeunes et leurs accompagnateurs (professionnels ou bénévoles) à aller vers de nouvelles modalités de déplacements pour aller au bout de leurs démarches.	Janvier à décembre 2023	Fonctionnement : 7 000 € - développement de l'action "Tenir conseil en mobilité"	**4 000 €**	
		Projet 2 : achats de 2 scooters électriques et matériels de protection et de sécurisation Depuis 2018, la Mission locale s'est dotée de véhicules à destination des jeunes en insertion (voitures sans permis, voiture, cyclomoteur, scooter, VAE). La Mission locale souhaite poursuivre, renforcer et renouveler son parc en 2023 avec l'acquisition de scooters électriques , de matériel de protection des conducteurs de 2 roues et de matériel de sécurisation .	Fin 2023	Investissement : 7 000 € - 2 scooters électiques - matériels de protection et de sécurisation : casques, anti-vol, sacoches à vélo, doubles rétroviseurs sur les véficules de conduite supervisée		**4 000 €**

Structure	Territoire	Projet			Financement proposé - commission permanente du 20/11/2023	
		Description	Date de démarrage prévisionnelle	Moyens demandés	Fonctionnement	Investissement
Plateforme mobilité Pass'mobilité	Pays de Saint-Malo	Dans un contexte d'augmentation du coût du carburant,Pass mobilité souhaite développer des solutions de mobilités plus abordables. De plus, l'analyse de l'utilisation du parc de véhicules en 2022 rapporte qu' 1/3des locations effectuées répondent à un besoin de déplacement journalier inf. à 20 km aller-retour . Face à ces besoins, la plateforme souhaite diversifier l'offre de service liée à la mobilité inclusive par : **Projet 1 : la création d'un atelier de réemploi de cycles qui proposera la vente de vélo - actions envisagées :** - Récupérer des vélos destinés au rebut en déchèteries ou directement auprès de particuliers ainsi que les outils à main. et les remettre en état pour vente à prix abordable ou les valoriser sous forme de pièces détachées - Accompagner la progression de l'usage du vélo pour toutes et tous et promouvoir cet usage auprès des entreprises et des collectivités - Diversifier les activités support des chantiers d'insertion, notamment les chantiers espaces verts où les activtés sont saisonnières et connaissent un creux d'activité entre novembre et mars. A compter de novembre prochain, les salariés en insertion seront mobilisés sur l'activité de réemploi de vélos. Ce support d'activités devra permettre aux salariés de développer de nouvelles compétences transférables sur un marché porteur. Cet atelier proposera de nouveaux services sur le territoire : - Vente, location, maintenance de vélos proposées aux collectivités ou aux entreprises - Une ou deux ventes publiques annuelles de vélos et outils à main organisées et coanimées avec les acteurs locaux **Projet 2 : Déploiement d'une offre de mobilité alternative : acquisition de 5 VAE** - souhait de la structure de développer son parc de véhicule en proposant à la location 5 VAE		Fonctionnement : 11 310 € -ingénierie liée au déploiement de l'atelier réemploi de cycles et mobilisation des partenaires Investissement : 19 600 € - équipement de l'atelier réemploi de cycles : établi, chaises de montage, perceuses, caisses à outils, pieds d'atelier...) : 11 485 € - acquisition de 5 VAE + accessoires (sacoches, casques, antivol) : 8 115 €	**6 810 €**	**19 600 €**
Total projets					**50 000 €**	**65 260 €**
Enveloppe CD 2023					50 000 €	75 000 €
Disponible enveloppe CD					0 €	-9 740 €

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Commission permanente

Date du vote : 20-11-2023

Objet :

Observation :

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Dossiers de l'édition

AID02050	23- F - ACTION INNOVANTE - SENSIBILISER LES COLLEGIENS A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE - EHOP - RENNES - 2023
AID02051	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION VOITURES SANS PERMIS - MOBIL INSERTION - AIS 35 - 2023
AID02052	23 - F - ACTION INNOVANTE - CREATION D'UN FOND DE CAUTION SOLIDAIRE - ARHES GROUPE - FOUGERES- 2023
AID02054	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION D'UN JEU DE REALITE VIRTUELLE MOBI DEEP BOUGE TA VILLE - CASQUES - ML FOUGERES - 2023
AID02055	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACHAT D'UNE REMORQUE - ML PAYS DE FOUGERES - 2023
AID02056	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION ET JEU DE REALITE VIRTUELLE MOBI DEEP - EUREKA - MONTFORT - 2023
AID02057	23 - F - ACTION INNOVANTE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME MOBILITE - EUREKA - MONTFORT - 2023
AID02058	23 - F - ACTION INNOVANTE - MISE EN PLACE DE LIGNES DE COVOITURAGE SPONTANE - MONTFORT COMMUNAUTE - 2023
AID02059	23 - I - ACTION INNOVANTE - MISE EN OEUVRE DE LA CONDUITE SUPERVISEE - ACHAT VOITURE AUTO - LE RELAIS POUR L'EMPLOI - RETIERS - 2023
AID02060	23 - I - ACTION INNOVANTE - RENOUVELLEMENT DU PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - VAE - LE TREMPLIN - 2023
AID02061	23 - F - ACTION INNOVANTE - MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DE FORMATIONS A LA PRATIQUE DU VELO - LE TREMPLIN - VITRE - 2023
AID02062	23 - F - ACTION INNOVANTE - SESSIONS DE FORMATION SUR LA CONDUITE SUPERVISEE - MISSION LOCALE PORTES DE BRETAGNE - VITRE - 2023
AID02063	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACQUISITION D'UN VEHICULE A BOITE AUTO - MISSION LOCALE PORTES DE BRETAGNE - VITRE - 2023
AID02064	23 - F - ACTION INNOVANTE - CREATION D'UN ATELIER DE REEMPLOI DE CYCLES - PASS EMPLOI - SAINT-MALO
AID02065	23 - I - ACTION INNOVANTE - DEPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE MOBILITE - ACQUISITION DE 5 VELOS ASS ELECT - PASS EMPLOI - SAINT MALO - 2023
AID02066	23 - F - ACTION INNOVANTE - TENIR CONSEIL EN MOBILITE - MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON - 2023
AID02067	23 - I - ACTION INNOVANTE - ACHAT DE 2 SCOOTERS ELECTRIQUES - MATERIELS DE PROTECTION ET SECURISATION - ML PAYS DE REDON - 2023

Nombre de dossiers 17

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 58 6556.2 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

ARHES GROUPE

2023

Avenue Georges Pompidou 35300 FOUGERES FRANCE

ADV01094 - D35136380 - AID02052

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Arhes groupe**	action innovante "création d'un fond de caution solidaire pour la location des vélos électriques"	INV : 8 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €	

ASS TREMPLIN

2023

13, rue Pasteur 35500 VITRE

ADV00485 - D354045 - AID02061

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Ass tremplin**	action innovante "mise en oeuvre d'actions de formations à la pratique du vélo pour les bénéficiaires".	INV : 7 000 € FON : 110 450 €		€	FORFAITAIRE	8 950,00 €	8 950,00 €	

ASSOCIATION PASS EMPLOI

2023

VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AID02064

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo	*Mandataire* **- Association pass emploi**	action innovante "création d'un atelier de réemploi de cycles"	FON : 159 138 € INV : 45 332 €		€	FORFAITAIRE	6 810,00 €	6 810,00 €	

CC MONTFORT COMMUNAUTE

2023

Hôtel Montfort Communauté 4 place du Tribunal CS 30150 35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

SIC00008 - D3525420 - AID02058

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc de broceliande	*Mandataire* **- Cc montfort communaute**	action innovante "mise en place de lignes d'autostop organisé sur le territoire de Montfort Communauté".	INV : 75 000 € FON : 53 585 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	6 000,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Référence Progos : CMI00972
Nombre de dossier : 17

EHOP

2023

11 rue de la Mabilais 35000 RENNES

ADV00446 - D35127192 - AID02050

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	*Mandataire* **- Ehop**	action innovante "sensibiliser les collégiens à la pratique du covoiturage"	FON : 24 680 €		€	FORFAITAIRE	6 500,00 €	6 500,00 €	

EUREKA EMPLOIS SERVICES

2023

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AID02057

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de broceliande	*Mandataire* **- Eureka emplois services**	attribution d'une subvention pour le financement de la plateforme mobilité	FON : 91 338 € INV : 16 400 €		€	FORFAITAIRE	5 200,00 €	5 200,00 €	

MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE

2023

Place du Champ de Foire 35500 VITRE FRANCE

ADV00962 - D3546456 - AID02062

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	*Mandataire* **- Mission locale du pays de vitre**	action innovante " sessions de formation à destination des parrains, marraines sur la conduite supervisée".	FON : 55 141 € INV : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	3 540,00 €	3 540,00 €	

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon

2023

3 rue Charles Sillard CS 60287 35602 REDON Cedex

ADV00282 - D3571738 - AID02066

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de redon et de vilaine	*Mandataire* **- Mission locale jeunes du pays de redon**	action innovante "tenir conseil en mobilité"	INV : 5 000 € FON : 35 755 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

POLITIQUES D'INSERTION - Investissement

IMPUTATION : 2023 EXCLI001 1 204 58 20421 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

ASS TREMPLIN — 2023

13, rue Pasteur 35500 VITRE

ADV00485 - D354045 - AID02060

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Ass tremplin**	action innovante "renouvellement du parc de vélos à assistance électrique".	FON : 110 450 € INV : 7 000 €		€	FORFAITAIRE	5 837,00 €	5 837,00 €	

ASSOCIATION PASS EMPLOI — 2023

VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO

AAE00145 - D35116491 - AID02065

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de saint-malo	*Mandataire* **- Association pass emploi**	action innovante " Déploiement d'une offre de mobilité alternative : acquisition de 5 vélos à assistance électrique - VAE"	FON : 159 138 € INV : 45 332 €		€	FORFAITAIRE	19 600,00 €	19 600,00 €	

ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE - AIS - MOBIL INSERTION — 2023

La Primelais 35830 BETTON FRANCE

ADV01146 - - AID02051

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	*Mandataire* **- Association pour l'insertion sociale - ais - mobil insertion**	action innovante "acquisition de deux voitures sans permis"			€	FORFAITAIRE	4 120,00 €	4 120,00 €	

EUREKA EMPLOIS SERVICES — 2023

4 Place du tribunal BP 56234 35162 MONTFORT SUR MEU

ASO00329 - D352448 - AID02056

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de broceliande	*Mandataire* **- Eureka emplois services**	action innovante "acquisition d'un logiciel de gestion des bénéficiaires BEKO et d'un jeu de réalité virtuelle - Mobi Deep - Bouge ta ville".	INV : 16 400 € FON : 91 338 €		€	FORFAITAIRE	4 800,00 €	4 800,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Référence Progos : CMI00972
Nombre de dossier : 17

LE RELAIS

2023

6 RUE Louis Pasteur 35240 Retiers

ASO00522 - D3542671 - AID02059

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	*Mandataire* **- Le relais**	action innovante " mise en oeuvre de la conduite supervisée sur Roche aux Fées communauté par l'achat d'une voiture automatique".	INV : 37 485 € FON : 95 130 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	

MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE

2023

Place du Champ de Foire 35500 VITRE FRANCE

ADV00962 - D3546456 - AID02063

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de vitre - porte de bretagne	*Mandataire* **- Mission locale du pays de vitre**	action innovante "acquisition d'un véhicule électrique à boîte auto pour consolider la conduite supervisée".	FON : 55 141 € INV : 2 000 €		€	FORFAITAIRE	14 763,00 €	14 763,00 €	

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon

2023

3 rue Charles Sillard CS 60287 35602 REDON Cedex

ADV00282 - D3571738 - AID02067

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de redon et de vilaine	*Mandataire* **- Mission locale jeunes du pays de redon**	action innovante "achat de 2 scooters électriques et matériels de protection et de sécurisation"	FON : 35 755 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	

MISSION LOCALE PAYS DE FOUGERES

2023

La Cristallerie BP 70335 19 Rue Hippolyte Réhault 35303 FOUGERES CEDEX

ADV00476 - D3522807 - AID02054

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Mission locale pays de fougeres**	action innovante "acquisition d'un jeu de réalité virtuelle - Mobi deep - bouge ta ville - casques"	FON : 118 366 € INV : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	4 840,00 €	4 840,00 €	

MISSION LOCALE PAYS DE FOUGERES

2023

La Cristallerie BP 70335 19 Rue Hippolyte Réhault 35303 FOUGERES CEDEX

ADV00476 - D3522807 - AID02055

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de fougeres	*Mandataire* **- Mission locale pays de fougeres**	action innovante "achat d'une remorque adaptée au transport des 2 roues (scooters et vélos électriques) du parc de location".	FON : 118 366 € INV : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	2 300,00 €	2 300,00 €	

CMI00972 - 23 - CP DU 20/11/2023 - INSERTION - ACTIONS INNOVANTES MOBILITE

Actions innovantes mobilités 2023
Convention financière

ENTRE

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil Départemental en date du 20 novembre 2023,

Ci-après désigné « Le Département » d'une part,

ET

Pass'emploi, association ayant son siège social au 53 rue de la Ville es Cours 35400 Saint-Malo et représenté par Gilles CHATELET, président en exercice.

Ci-après désignée « La structure » d'autre part,

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la structure conforme à son objet statutaire,

Considérant la délibération du Conseil départemental du 8 février 2023 approuvant le budget 2023 relatif à la politique départementale d'insertion,

Considérant la délibération de la commission permanente du 20 novembre 2023,

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la structure s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet social et à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule les actions ci-dessous.

Dans un contexte d'augmentation du coût du carburant, Pass emploi souhaite développer des solutions de mobilités plus abordables pour sa plateforme mobilité. De plus, l'analyse de l'utilisation du parc de véhicules en 2022 rapporte que 33 % des locations effectuées répondent à un besoin de déplacement journalier inférieur à 20 km aller-retour et 54 % inférieur à 30 kms/jour aller-retour. Face à ces besoins, la structure souhaite diversifier l'offre de service liée à la mobilité inclusive à travers 2 actions :

1 / La création d'un atelier de réemploi de cycles

Pass emploi souhaite récupérer des vélos destinés au rebut en déchèteries ou directement auprès de particuliers ainsi que les outils à main et les remettre en état pour vente à prix abordable ou les valoriser sous forme de pièces détachées.

La structure souhaite également à travers ce projet accompagner la progression de l'usage du vélo et promouvoir cet usage auprès des publics en insertion et des entreprises et des collectivités.

Cet atelier permettra également de diversifier les activités support des chantiers d'insertion de la structure, notamment les chantiers espaces verts, où les activités sont saisonnières et connaissent un creux d'activité entre novembre et mars. A compter de novembre 2023, les salariés en insertion seront mobilisés sur l'activité de réemploi de vélos. Ce support d'activités permettra aux salariés de développer de nouvelles compétences transférables sur un marché porteur.

2/ Le déploiement d'une offre de mobilité alternative

La structure souhaite également développer son parc de véhicules en proposant à la location 5 vélos à assistance électriques dont elle souhaite faire l'acquisition.

Dans ce cadre, le Département contribue financièrement à ces actions.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023

2.1 Afin de participer au financement du (des) bien(s) suivant(s) nécessaire(s) aux actions de la structure mentionnées à l'article 1, le Département attribue à la structure les subventions suivantes :

- Subvention d'investissement d'un montant maximum de **19 600 €** dans le cadre de la **création de l'atelier de réemploi de cycles** et **du déploiement d'une offre de mobilité alternative** pour les biens suivants :

  - *équipement de l'atelier réemploi de cycles : établi, chaises de montage, perceuses, caisses à outils, pieds d'atelier...*

  - *acquisition de vélo à assistance électriques et d'accessoires : sacoches, casques, antivol …*

- Subvention de fonctionnement d'un montant maximum de **6 810 €** dans le cadre de la **création de l'atelier de réemploi de cycles** pour les biens suivants :

  - *ingénierie liée au déploiement de l'atelier réemploi de cycles et mobilisation des partenaires.*

2.2 Les subventions attribuées par le Département ne peuvent en aucun cas être affectées à un autre objet que celui pour lesquelles elles sont versées. Les subventions versées à la structure doivent être amortie selon la méthode comptable qui s'y réfère.

2.3 Par ailleurs, il est expressément stipulé que le Département bénéficie d'un droit de reprise pendant la durée d'amortissement du bien qui s'exercera dans les cas suivants :

- Arrêt de l'activité subventionnée,
- Modification de l'affectation du(des) bien(s) subventionnés,
- Résiliation anticipée de la présente convention,
- Dissolution de la structure.

Ce droit s'exercera sous la forme d'un reversement de la subvention d'investissement calculée selon le prorata temporis suivant :

$$\frac{\text{(Valeur subvention d'origine) X (durée d'amortissement de l'investissement - nombre d'années amorties)}}{\text{Durée d'amortissement de l'investissement}}$$

2.4 Le manquement de la structure à ses obligations contractuelles, ou toute faute grave de sa part, pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Département,

- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

3.1 Le versement de la subvention d'investissement de **19 600 €** s'effectuera à réception des factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement.
La subvention pourra être soldée pour un montant inférieur en cas de dépenses réalisées non suffisantes au regard des justificatifs fournis.

Le versement de la subvention de fonctionnement de **6 810 €** s'effectuera à la suite de la signature de la présente convention.

3.2 Les factures certifiées acquittées et signées du président ou trésorier de l'opération d'investissement devront, en tout état de cause, être transmises au service offre d'insertion du Département dans le délai de 3 ans à compter de la date de la notification de l'attribution de la subvention. Au-delà de cette limite, la subvention sera caduque.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS

4.1 La structure s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice du Département les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (modèle en annexe ou modèle CERFA n° 15 156 02), lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions.

- Les comptes annuels du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat détaillé et annexes).

- Le rapport du Commissaire aux Comptes (et ce, si le montant total des subventions publiques est égal ou supérieur à 153 000 €) prévu par l'article L. 612-4 du code de commerce.

- Le dernier rapport d'activité de la structure.

4.2 Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES OU COMPTABLES DE LA STRUCTURE

5.1 La structure s'engage à porter à la connaissance du Département toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son commissaire aux comptes et à lui communiquer copies, s'il le demande, des conventions passées sur le même objet avec d'autres partenaires.

La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département, ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi que toute pièce justificative.

5.2 Les subventions non utilisées par la structure doivent être restituées.

En cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet, le Département mettra en demeure la structure, par courrier recommandé avec accusé de réception, de respecter ses obligations. Celle-ci disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations.

A la réception des observations de la structure au Département ou à défaut de réponse dans le délai susmentionné, le Département pourra exiger la restitution totale ou partielle de la subvention.

5.3 Par ailleurs, la structure s'interdit de reverser la subvention, objet de la présente convention, à

d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La structure s'interdit, pendant la durée d'amortissement du bien, sans l'accord du Département, d'aliéner totalement ou partiellement les biens meubles ou immeubles acquis avec la subvention départementale.

ARTICLE 6 : ÉVALUATION

Le Département peut procéder, conjointement avec la structure, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention signée par l'ensemble des parties prend effet à la date de sa notification, pour une durée d'un an, nonobstant le droit de reprise (article 2).

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.
Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse : la résiliation par le Département n'entraînera, au profit de la structure, aucun versement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

La structure s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par le Département, en lien avec les services de la communication du Département.

A Rennes, le

Le Président de Pass emploi	**Le Président du Conseil départemental,**
Gilles CHATELET	**Jean-Luc CHENUT**

Eléments financiers

Commission permanente

du 20/11/2023

N° 48720

Dépense(s)

Réservation CP n°20387			
Imputation	**65-58-6556.2-0-P211** Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)		
Montant crédits inscrits	832 818 €	**Montant proposé ce jour**	**50 000 €**
Affectation d'AP/AE n°28522	APAE : 2023-EXCLI001-1 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS		
Imputation	**204-58-20421-0-P211** Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	140 000 €	**Montant proposé ce jour**	**65 260 €**
TOTAL			115 260 €